

Avis Technique 9/03-758

Annule et remplace l'Avis Technique 9/01-712

*Doublage de mur
et habillage*

Wall lining

Wandbeschichtung

Placosilence

Titulaire : Société PLACOPLATRE
34 avenue Franklin Roosevelt
F-92282 Suresnes Cedex

Tél. : 01 46 25 46 25
Fax : 01 41 38 08 08
Internet : www.bpbplaco.fr

Usines : Le Meux, Chambéry, Cognac, Vaujours

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 9

Cloisons et contre-murs en plâtre

Vu pour enregistrement le 30 juillet 2004



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, F-75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 9 de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, les 9 décembre 2003 et 7 mars 2003, le procédé de doublage de mur PLACOSILENCE présenté par la Société PLACOPLATRE SA. Il a formulé, sur ce procédé l'Avis Technique ci-après. Cet Avis Technique annule et remplace l'Avis Technique 9/01-712. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Complexes associant une plaque de parement en plâtre à bords amincis BA 13 et un panneau de mousse de polyéther graphite, vissés sur une ossature spécifique en profilés d'acier galvanisé, elle-même fixée directement sur les parois supports.

1.2 Identification des éléments

1.2.1 Complexes

Ils sont identifiables par le marquage suivant :

PLACOSILENCE - date de fabrication (jour calendaire)- dimensions.

1.2.2 Système de traitement des joints :

Chaque sac d'enduit, bénéficiant d'un certificat CSTBat, est identifiable par un marquage, conforme à l'annexe 3 du Règlement Particulier du Certificat et comprenant notamment :

- le nom commercial,
- le logo CSTBat et le numéro de certificat
- la destination du produit
- les indications relatives à l'emploi – le temps d'utilisation
- la date de fabrication exprimée en clair.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Emploi en doublage, à l'intérieur d'un même logement, de parois verticales, horizontales ou inclinées dans les constructions anciennes à usage d'habitation, en vue d'en renforcer l'isolation acoustique. L'utilisation dans les bâtiments de type IGH ou ERP est exclue.

Ce doublage peut être utilisé en complément d'une paroi séparative de logements satisfaisant elle-même aux exigences en la matière autres que l'exigence acoustique.

L'usage en parois verticales n'est admis qu'en logements ou dans des locaux où les chocs d'occupation normale ne risquent pas d'être d'un niveau supérieur à ceux des logements.

Dans le cas d'utilisation dans les locaux classés EB+ privatifs au sens du document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » cahier CSTB 3335 – avril 2000, les complexes doivent être réalisés avec une plaque hydrofugée et les dispositions prévues à l'article 6 doivent être respectées

2.2 Appréciation sur le procédé

2.2.1 Aptitude à l'emploi

Stabilité

Le doublage n'est pas de nature à diminuer la résistance mécanique de la paroi sur laquelle il est appliqué, laquelle doit être conçue en fonction du rôle qu'elle assume dans la stabilité de la construction.

Sécurité au feu

Il est rappelé que les dispositions réglementaires en matière de protection des isolants vis-à-vis d'un feu intérieur (arrêté du 31 janvier 1986 pour les bâtiments d'habitation) nécessitent que les isolants soient protégés dans les conditions définies par le « Guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie » (réédition Cahier du CSTB 3231 – juin 2000).

La convenance du point de vue incendie de ce doublage est à examiner d'après sa masse combustible et son degré d'inflammabilité, en fonction des divers règlements applicables aux locaux considérés. (cf. préambule de la norme NF P 72-204 - référence DTU n° 25-42).

Isolation acoustique

Le procédé de doublage de murs PLACOSILENCE peut permettre, sous réserve du respect du Cahier des Prescriptions Techniques, de satisfaire aux prescriptions des Arrêtés du 30 juin 1999 relatifs aux « caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation » applicables au 1^{er} Janvier 2000.

Les valeurs des indices d'affaiblissement acoustique obtenues en laboratoire, sont données dans le Dossier Technique B - Résultats expérimentaux - article 3.

Toutefois, compte-tenu de l'influence néfaste des transmissions latérales, des précautions sont à prendre dans la transposition des valeurs obtenues en laboratoire en valeurs in situ.

Autres qualités d'aptitude à l'emploi

Le procédé PLACOSILENCE permet de monter sans difficulté particulière, dans un gros œuvre de précision normale, des doublages de mur d'aspect satisfaisant, aptes à recevoir les finitions usuelles moyennant les travaux préparatoires classiques en matière de plaques de parement en plâtre (cf. norme NF P 74-201 – référence DTU 59.1 – octobre 1994 « Travaux de peinture des bâtiments », norme NF P 74-204 référence DTU59-4 « Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux » et cahier des Prescriptions Techniques relatif aux colles à revêtements muraux intérieurs en carreaux céramiques ou analogues – cahier CSTB n° 3265 – octobre 2000).

2.2.2 Durabilité - entretien

La résistance aux chocs, tant de corps mous que de corps durs, est dans l'ensemble satisfaisante.

2.2.3 Fabrication et contrôle

2.2.3.1 Plaques de parement en plâtre

La fabrication des plaques de parement en plâtre qui ne font pas l'objet de la marque NF doit faire l'objet d'un autocontrôle assorti d'un suivi exercé par le CSTB.

2.2.3.2 Complexes

Les complexes PLACOSILENCE font l'objet d'un autocontrôle.

2.2.3.3 Traitement des joints

Les systèmes enduits et bandes utilisés pour le traitement des joints entre plaques font l'objet d'Avis Techniques avec Certificats CSTBat associés.

2.2.4 Mise en œuvre

Bien que différente de la pose traditionnelle, elle ne présente pas de difficulté particulière sous réserve que les dispositions spécifiques prévues notamment celles pour maintenir les caractéristiques d'isolation acoustique soient respectées.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.3.1 Conditions de fabrication et de contrôle

2.3.1.1 Plaques de parement en plâtre

Les plaques BA 13 PLS sont conformes au cahier des charges déposé au CSTB (Réf. SP.BA 13 PLS du 12/10/2000).

Les modalités d'essais sont celles définies dans la norme et les annexes 5 et 5 bis du règlement de la marque NF plaques de parement en plâtre (NF 081).

2.3.1.2 Panneaux isolant

Les panneaux de polyéther graphite doivent faire l'objet d'un contrôle et doivent être conformes aux spécifications définies dans le cahier des charges déposé au CSTB référencé SP.IH.S00G/RD du 23/11/2000.

2.313 Complexes PLACOSILENCE

Le fabricant est tenu d'exercer sur sa fabrication un contrôle permanent portant notamment sur les caractéristiques dimensionnelles et les mesures de débords.

2.32 Conditions de mise en œuvre et limites d'emploi

Les prescriptions de mise en œuvre, notamment celles correspondant à l'utilisation en isolation acoustique, sont celles définies dans le Dossier Technique.

La paroi à doubler doit répondre aux règles de qualité relative à ce type d'ouvrage, notamment du point de vue résistance aux chocs.

2.33 Prescriptions de conception – Coordination entre corps d'états

Le domaine de plaques hydrofugées a été défini en se basant sur le document « classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois », cahier CSTB 3335 – avril 2001.

Compte tenu des dispositions particulières relatives aux pieds de cloisons et aux parois revêtues de carrelage, les documents particuliers du marché doivent préciser qui est chargé de la réalisation de ces travaux (mise en place de la sous-couche PLACOTANCHE, de la bande d'étanchéité PLACOPLATRE, des fourreaux de traversée de cloison, des mastics élastomères.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi proposé est appréciée favorablement.

Validité

31 décembre 2009.

Pour le Groupe Spécialisé n° 9
Le Président
JM FAUGERAS

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le procédé PLACOSILENCE a déjà fait l'objet de l'Avis Technique 9/01-712. Il met en œuvre des complexes constitués d'un panneau de mousse de polyether graphite collé sur une plaque de parement en plâtre. Ces complexes sont vissés sur une ossature métallique spécifique.

Le système PLACOSILENCE est destiné à renforcer l'isolation acoustique de parois verticales, horizontales ou inclinées dans des constructions anciennes à usage d'habitation.

Les essais de chocs réalisés sur maquette PLACOSILENCE à 1,25 m du sol n'ont pas fait apparaître de désordre. Toutefois le Groupe attire l'attention sur le fait que sous action de chocs au droit des fixations, un risque de micro-fissuration au niveau de l'enduit ne peut être exclu. Ce défaut d'aspect, s'il est constaté, n'est pas jugé de nature à mettre en cause la durabilité de l'ouvrage.

Du fait que les éléments PLACOSILENCE ne sont destinés qu'à une mise en œuvre par fixation mécanique et non par collage, il n'a pas été demandé de suivi dans le cadre d'une certification CSTBat. La Société PLACOPLATRE devra toutefois transmettre au CSTB tous les six mois une copie des registres de contrôles portant sur ces fabrications.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 9
Bernard BLACHE

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Complexes préfabriqués en usine, destinés à renforcer l'isolation acoustique des parois verticales, horizontales et inclinées dans les constructions anciennes à usage d'habitation.

Leur usage en parois verticales n'est admis qu'en logements ou dans des locaux où les chocs d'occupation normale ne risquent pas d'être d'un niveau supérieur à ceux des logements.

La planéité générale, l'horizontalité et l'aplomb des parois à doubler doivent être satisfaisants.

La mise en œuvre des complexes se fait par vissage sur ossature métallique spécifique au système Placosilence.

L'ossature est fixée directement et sans réglage sur les parois support.

2. Matériaux

2.1 Isolant

Panneaux en mousse de polyéther graphite à cellules ouvertes de longueurs nominales 2497, 2597, 2797 et 2977 mm, de largeurs nominales 1197 et 597 mm, d'épaisseur 20 mm, conformes aux spécifications définies dans le cahier des charges déposé au CSTB et référencé SP.IH.S00G/RD du 23/11/2000.

2.2 Parements

Plaques de parement en plâtre référence Placoplatre BA 13 PLS à bords amincis conforme au cahier des charges déposé au CSTB et référencé : SP.BA 13 PLS du 12/10/2000.

Elles peuvent être revêtues éventuellement sur une face d'un pare-vapeur, elles sont alors référencées Placoplatre pare-vapeur BA 13.

Sur demande les plaques peuvent être de type :

- Résistance au feu améliorée (épaisseur : 15 mm)
Référence : PLACOFLAM BA 15
- Haute dureté (épaisseur : 12,5 mm)
Référence : PLACODUR BA 13
- M0 Standard (épaisseur : 12,5 mm)
Référence : LISAPLAC M0 BA 13
- M0 résistance au feu améliorée (épaisseur : 15 mm)
Référence : LISAFAM M0 BA 15
- M0 haute dureté (épaisseur : 12,5 mm)
Référence : LISADUR M0 BA 13

Les complexes avec plaque PLACOFLAM BA 15 ou LISAFAM BA 15 sont utilisés sur demande du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre en plafond des bâtiments d'habitation en 3^{ème} et 4^{ème} famille.

2.3 Pare -vapeur éventuel

Kraft -aluminium ou kraft polyéthylène ou PVAC ou PV aluminium.

2.4 Colles

- Colle polyuréthane
- Colle urée-formol
- Colle vinylique

2.5 Ossature métallique

Profil Placosilence en acier galvanisé de 0,5 mm d'épaisseur moleté sur l'ensemble de la surface – protection par galvanisation à chaud, conformément à la norme NF_A 36-321, la masse de revêtement de Zinc correspond à la qualité Z 275.

Les caractéristiques des profilés répondent aux spécifications définies dans le Cahier des charges déposé au CSTB (courriel du 5/12/03).

2.6 Vis

Type TTPC 45

2.7 Traitement des joints

Systèmes de traitement des joints entre plaques de parement en plâtre à bords amincis (enduit associé à une bande) dont l'aptitude à l'emploi a été reconnue par un Avis Technique et faisant l'objet de certificats CSTBat.

Le système doit être choisi parmi ceux de la gamme des enduits de la Société PLACOPLATRE SA associés à une bande P.P.

3. Éléments

2 types d'éléments sont proposés :

- PLACOSILENCE : obtenu par collage d'un panneau de mousse de polyéther graphite sur une plaque de plâtre Placoplatre BA 13 PLS ou d'une des plaques définies au paragraphe 2.2.
- PLACOSILENCE avec pare-vapeur : obtenu par collage d'un panneau de mousse polyéther graphite sur une plaque de plâtre Placoplatre BA 13 PLS revêtue d'un pare-vapeur ou d'une des plaques définies au paragraphe 2.2 revêtue d'un pare-vapeur.

Les caractéristiques dimensionnelles courantes des éléments PLACOSILENCE sont :

- Largeur : 0,60 m et 1,20 m
- Longueur : 2,50 m ; 2,60 m ; 2,80 m et 3,00 m
- Epaisseur : 33 mm

4. Fabrication

4.1 Fabrication

Le processus de fabrication varie suivant les usines, il peut être schématisé de la façon suivante :

- Encollage d'une plaque de parement en plâtre ;
- Application de l'isolant ;
- Empilage, cerclage, housseage et stockage.

4.2 Contrôles

4.2.1 Sur l'isolant

Les contrôles sur l'isolant peuvent être réalisés à réception ou faire l'objet d'une fiche de contrôle de la part du fournisseur concernant :

- l'aspect
- les caractéristiques géométriques (épaisseur, longueur, largeur, équerage)
- la masse volumique

4.2.2 Sur les plaques

Les contrôles portent sur :

- Caractéristiques géométriques : aspect, épaisseur, longueur et largeur ;
- Contrôle des bords amincis et de la profondeur des amincis ;
- Caractéristiques physiques

Les modalités d'essais sont celles définies dans la norme et dans les annexes 5 et 5 bis du règlement de la marque NF plaques de parement en plâtre (NF 081).

4.2.3 En cours de fabrication

Sur les colles et sur les produits en cours de fabrication, les contrôles sont effectués conformément aux annexes 2 et 2 bis du Règlement Technique des certificats CSTBat complexes et sandwichs d'isolation thermique : « Contrôles en usine exercés par le fabricant ».

5. Mise en œuvre

5.1 Destination

Les complexes Placosilence sont destinés au renforcement acoustique des parois horizontales et verticales entre locaux chauffés.

Ces systèmes peuvent être utilisés en renforcement acoustique d'une paroi séparative de logement satisfaisant elle-même aux autres exigences : tenue mécanique, résistance au feu ...

Leur usage en parois verticales n'est admis qu'en logements ou dans des locaux où les chocs d'occupation normale ne risquent pas d'être d'un niveau supérieur à ceux des logements.

Les complexes Placosilence avec pare-vapeur sont destinés au renforcement acoustique des parois horizontales et verticales entre locaux chauffés et locaux non chauffés et entre locaux chauffés et l'extérieur.

5.2 Ouvrages horizontaux et Inclinés

La longueur des complexes généralement utilisés est de 2,50 m. Ils sont disposés perpendiculairement à l'ossature.

5.2.1 Mise en œuvre de l'ossature

Les profilés Placosilence sont posés directement par chevillage sur la paroi support.

Les chevilles sont disposées à 50 mm maxi des extrémités et au pas de 550 mm maxi en partie courante.

5.2.2 Jonction avec les parois verticales

La distance du premier profilé à la paroi est de 150 mm maxi, un jeu de 10 mm est ménagé entre l'extrémité des lignes d'ossatures et les parois perpendiculaires (cf. fig 3).

5.2.3 Partie Courante

L'entraxe entre lignes d'ossatures est de 550 mm (cf. fig 2).

5.2.4 Jonction entre complexes

Les lignes d'ossatures sont fixées au plancher support soit bord à bord (deux lignes de fixation cf. figure 4) soit par recouvrement (une ligne de fixation cf. figure 5).

5.2.5 Mise en œuvre des complexes

La mise en œuvre des complexes Placosilence est réalisée perpendiculairement aux lignes d'ossatures par vissage au pas de 300 mm.

Les vis sont de type TTPC 45 et ne sont jamais placées à moins de 80 mm des bords amincis et 40 mm des bords droits de plaques (cf. fig 6).

5.3 Ouvrages Verticaux

La longueur des complexes utilisés est de 2,50, 2,60, 2,80 ou 3,00 m. Les complexes sont disposés verticalement et perpendiculairement à l'ossature.

5.3.1 Mise en œuvre de l'ossature

Les profilés Placosilence sont disposés horizontalement et fixés directement par chevillage dans les murs supports existants et en l'état.

Les chevilles sont disposées à 50 mm maxi des extrémités et au pas de 550 mm maxi en partie courante.

5.3.2 Jonction avec les parois horizontales

La distance entre les parois horizontales (sol et plafond) et les premières lignes d'ossature est de 150 mm (cf. fig 7).

5.3.3 Ossatures Intermédiaires

Les profilés intermédiaires sont répartis entre les lignes de profilés hautes et basses à raison de (cf. fig. 7 et 8) :

- 2 lignes de profilés pour les hauteurs inférieures ou égales à 2.50 m (entraxe maxi 730 mm) ;
- 3 lignes d'ossatures pour les hauteurs supérieures à 2.50 m et inférieures ou égales à 3.00 m (entraxe maxi 675 mm).

5.3.4 Mise en œuvre des complexes

La mise en œuvre des complexes Placosilence est réalisée perpendiculairement aux lignes d'ossatures par vissage au pas de 300 mm. Les vis sont de type TTPC 45 et ne sont jamais placées à moins de 80 mm des bords amincis de plaques.

5.4 Dispositions en partie basse

5.4.1 Cas des pièces sèches

Le jeu en pied est calfeutré par l'intermédiaire d'un mastic acrylique (cf. fig. 7).

5.4.2 Traitement des Joints

Dans le cas de raccordement entre paroi traitée et paroi non traitée un jeu de 5 mm réservé à la périphérie de l'ouvrage est calfeutré à l'aide d'un mastic acrylique.

Les joints entre panneaux sont traités selon la technique et avec les produits PLACOPLATRE.

Dans le cas de raccordement entre parois traitées les joints entre plaques et à la périphérie de l'ouvrage sont traités selon la technique et avec les produits PLACOPLATRE.

Enduit PLACOMIX associé à la bande P.P. ou autre enduit de la gamme PLACOPLATRE faisant l'objet d'un certificat CSTBat.

6. Installations électriques

Le système PLASOSILENCE n'étant utilisé que pour l'amélioration acoustique de parois existantes comportant déjà des installations électriques, les appareils électriques (prise de courant), téléphone, câble réseau, peuvent être installés sur le PLACOSILENCE et alimentés directement sans aucune circulation de conduits derrière le doublage.

7. Application des finitions

Elle doit être effectuée conformément aux règles de l'art et aux dispositions du DTU spécifique du mode de finition envisagé, en particulier :

7.1 Finition par peinture

Les dispositions sont celles définies par la norme NF P 74-201 Référence DTU 59.1 d'Octobre 1994.

7.2 Finition par papier peint, tenture, etc...

Les dispositions sont celles définies par la norme NF P 74-204 Référence DTU 59.4.

Les travaux correspondants ne peuvent intervenir qu'après un délai suffisant pour permettre un séchage convenable des ouvrages au droit des joints.

Ce délai, fonction des conditions ambiantes peut être variable, de l'ordre de 48 heures dans des conditions favorables, plus long lorsque l'hygrométrie est très élevée ; une ventilation des locaux est nécessaire dans ce cas.

Les travaux préparatoires nécessaires seront exécutés en fonction de la nature du revêtement et de la qualité de l'ouvrage désiré.

Dans le cas de revêtement collé et en vue des réfections ultérieures, il convient en particulier de procéder, avant encollage, à une impression en milieu solvant.

7.3 Revêtement en carreaux céramiques collés

La pose est effectuée à l'aide d'une colle dont l'aptitude à l'emploi a été reconnue par un Avis Technique et un certificat CSTBat, conformément aux indications de cet Avis (modalités du collage et limitations d'emploi).

8. Fixations d'objets

Les liaisons rigides (tuyauteries, ...) entre le mur et le parement du doublage seront proscrites.

Les objets légers pourront être fixés dans le parement du complexe dans la mesure où ils sont d'un nombre limité.

Les charges jusqu'à 10 kg peuvent être fixées directement dans les plaques à l'aide de fixation du type crochets X ou similaire, ou de chevilles spécialement adaptées à cet usage.

La fixation de charges lourdes n'est pas admise.

B. Résultats expérimentaux

Caractéristiques de l'isolant

Isolant mousse de polyéther graphite à cellules ouvertes. Niveaux atteints par référence aux critères :

- Résistance à la compression :
à 10 % : 30 kPa
à 2 % : 12 kPa

Classement de réaction au feu

PV CSTB RA.00.504

- plaque de plâtre BA 13 PLS : réaction au feu M1
- mousse : réaction au feu M4

Caractéristiques acoustiques

Transmissions directes et indirectes

Elles ont été mesurées en laboratoire et sur chantier. Les résultats sont résumés dans le tableau 1 ci-après.

Transmissions directes

Elles ont été mesurées en laboratoire. Résumés dans les tableaux 2 et 3 ci-après.

Caractéristiques mécaniques

Des complexes PLACOSILENCE ont été fixés mécaniquement sur les profils PLACOSILENCE eux-mêmes solidarités à un mur béton support. L'entr'axe des profils était de 73 cm. La première ligne d'ossature a été fixée au niveau du sol. Le montage de la maquette a été réalisé une semaine avant l'essai.

Plusieurs essais de chocs ont été réalisés :

- Point de choc n°1 – sur un joint, à 1,25 m du sol.
Après 3 chocs à 120 Joules : Pas de désordre apparent constaté.
- Point de choc n°2 – en milieu de plaque à 1,25 m du sol.
Après 3 chocs à 120 Joules : Pas de désordre apparent constaté.

C. Références

HLM à Saint-Claude, HLM à Rennes, HLM à Créteil et Hôtel à Béziers

Tableaux et figures du Dossier Technique

Tableau 1

	MESURES LABO (1)		MESURES IN SITU					
	AV.Tx	AP.Tx	Créteil (2)		Rennes (3)		St Claude (1)	
			AV.Tx	AP.Tx	AV.Tx	AP.Tx	AV.Tx	AP.Tx
Isolement Vertical PnAT dB(A)	52	58	40	46	45	53	-	-
Bruits d'Impacts LnAT dB(A)	<u>82</u> 68	<u>74</u> 60	88	86	85	71	89	73
Isolement Horizontal DnAT dB(A)	35	46	40	48	44	56	45	51

Etude 000.105 réalisée par CSTB Grenoble
 Rapport d'étude 1^{er} mars 2000 réalisée par P. Poubeau
 Rapport d'étude 21 juin 2000 réalisée par P. Poubeau
 Rapport d'étude réalisée par Thermibel

Tableau 2 – PV CSTB RE AC 00-068 – 1 à 4 (en cours de rédaction)

SUPPORTS VERTICAUX	ETAT BRUT	AVEC PLACOSILENCE
Alvéolaire 5A PV CSTB RE AC 00-068/1	R rose = 27 dB(A) Rw(C;Ctr)=28(-1;-2)dB	R rose = 41 dB(A) Rw(C;Ctr)=43(-3;-8)dB
Carreau de plâtre de 7 PV CSTB RE AC 00-068/2	R rose = 35 dB(A) Rw(C;Ctr)=34(0;-2)dB	R rose ≥ 50 dB(A) Rw(C;Ctr)≥50(-1;-6)dB
Brique 10 enduite 2 faces PV CSTB RE AC 00-068/4	R rose = 35 dB(A) Rw(C;Ctr)=34(0;-2)dB	R rose ≥ 49 dB(A) Rw(C;Ctr)≥50(-2;-7)dB
Voile béton de 16 PV CSTB RE AC 00-068/3	R rose = 57 dB(A) Rw(C;Ctr)=58(-2;-6)dB	R rose = 60 dB(A) Rw(C;Ctr)=64(-5;-11)dB

Tableau 3 – PV CSTB RE AC 00-068 5 à 6 (en cours de rédaction)

SUPPORTS VERTICAUX	ETAT BRUT	AVEC PLACOSILENCE
Plancher hourdis + dalle de compression 16 + 4 PV CSTB RE AC 00-068/6	R rose = 53 dB(A) Rw(C;Ctr) = 53 (-1;-5) dB	R rose = 58 dB(A) Rw(C;Ctr) = 60 (-3;-10) dB
	Ln = 93 dB(A) Ln,w = 89 dB	Ln = 69 dB(A) Ln,w = 66 dB
Dalle de béton 14 PV CSTB RE AC 00-068/5	R rose = 55 dB(A) Rw(C;Ctr) = 56 (-2;-8) dB	R rose = 54 dB(A) Rw(C;Ctr) = 60 (-7;-15) dB
	Ln = 81 dB(A) Ln,w = 77 dB	Ln = 61 dB(A) Ln,w = 59 dB

Figure 1

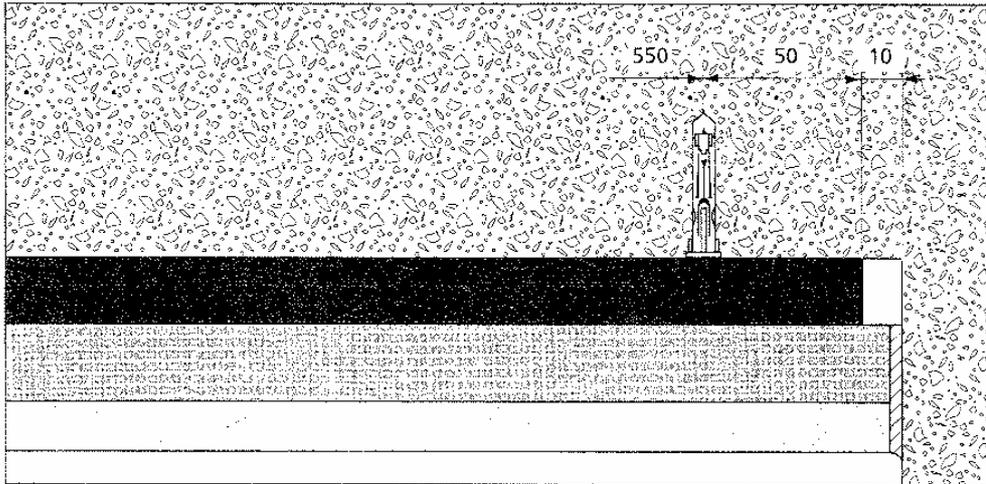


Figure 2

◆ **Profils en partie courante**

L'entraxe maxi entre lignes d'ossatures est de 550 mm.

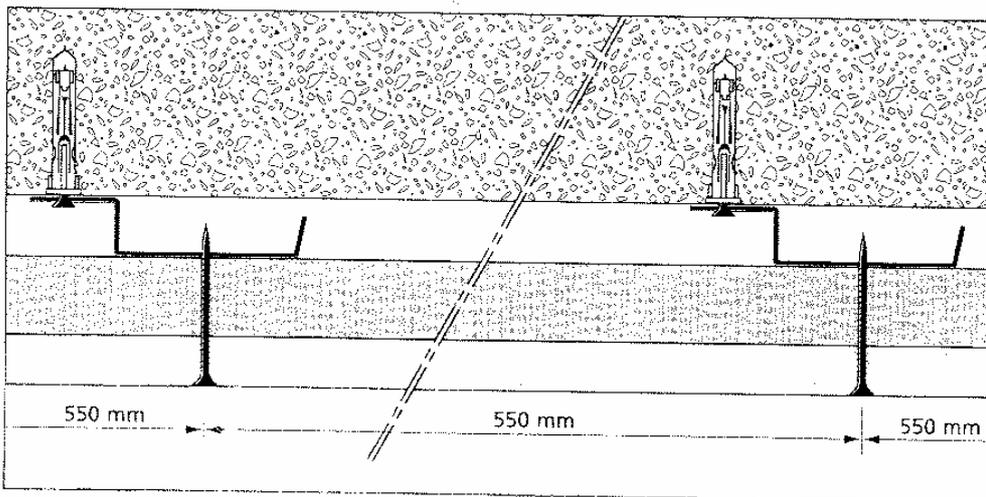


Figure 3

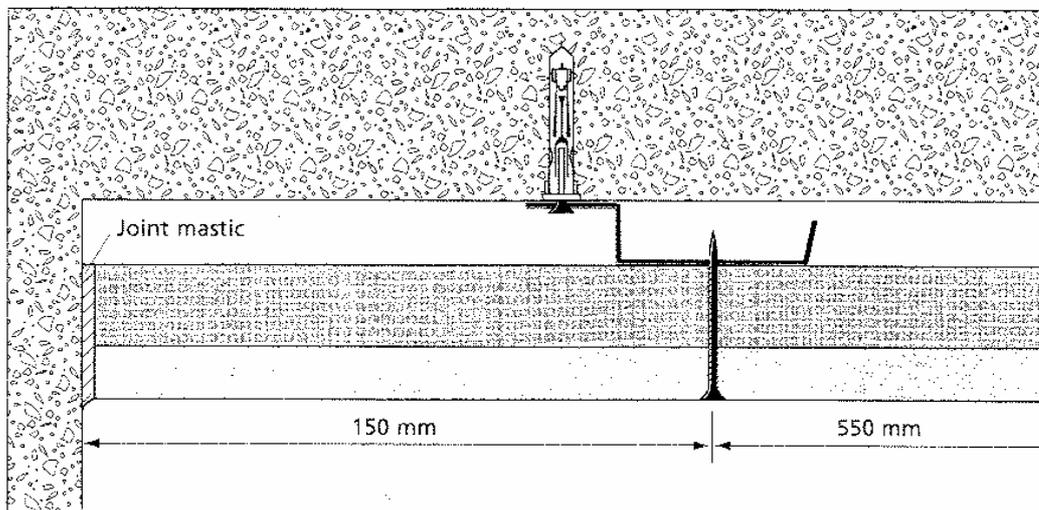


Figure 4 – Jonction entre complexes PLACOSILENCE – Lignes d'ossature bord à bord

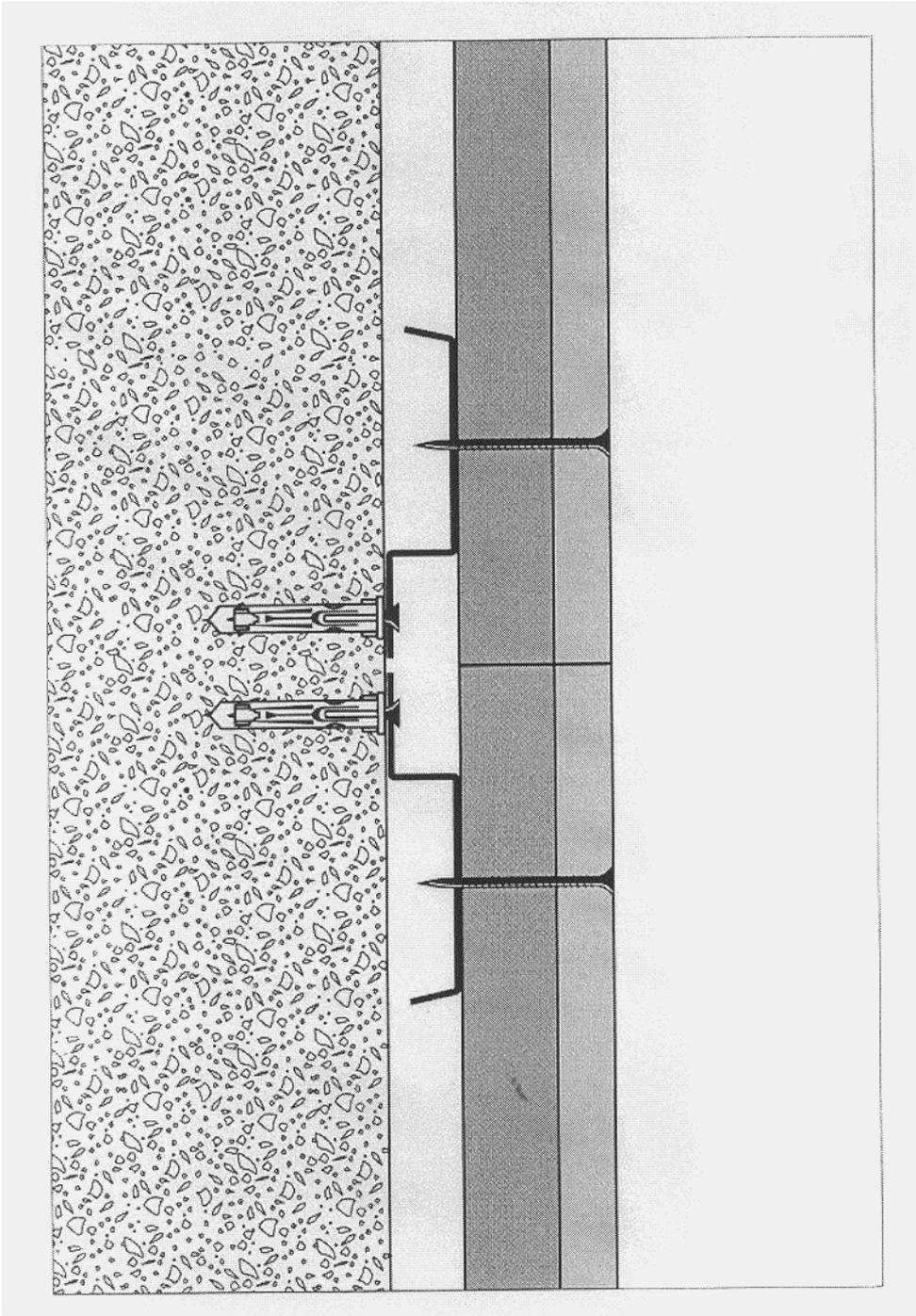


Figure 5 – Jonction entre complexes – lignes d'ossature par recouvrement

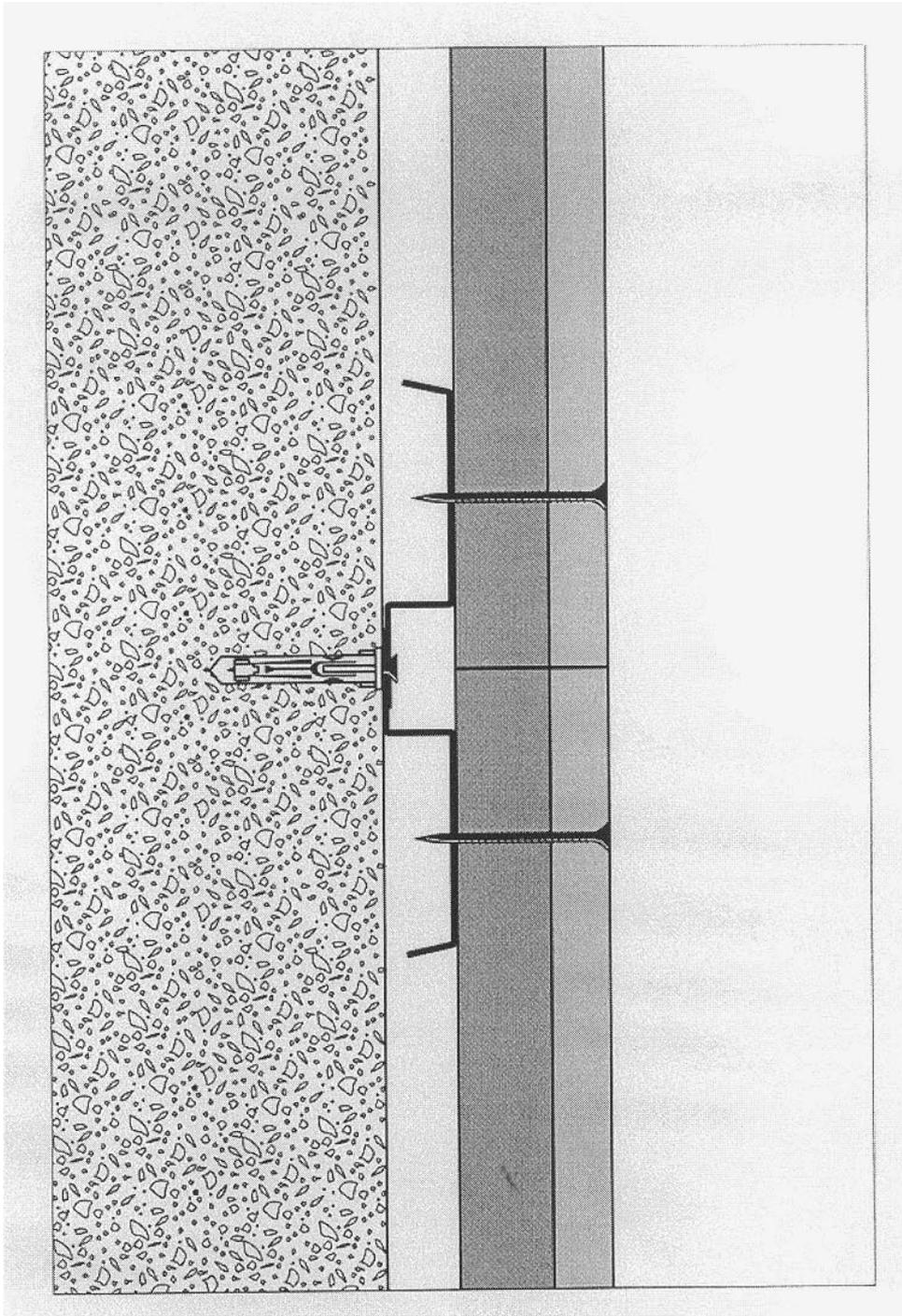


Figure 6 – Mise en œuvre des panneaux

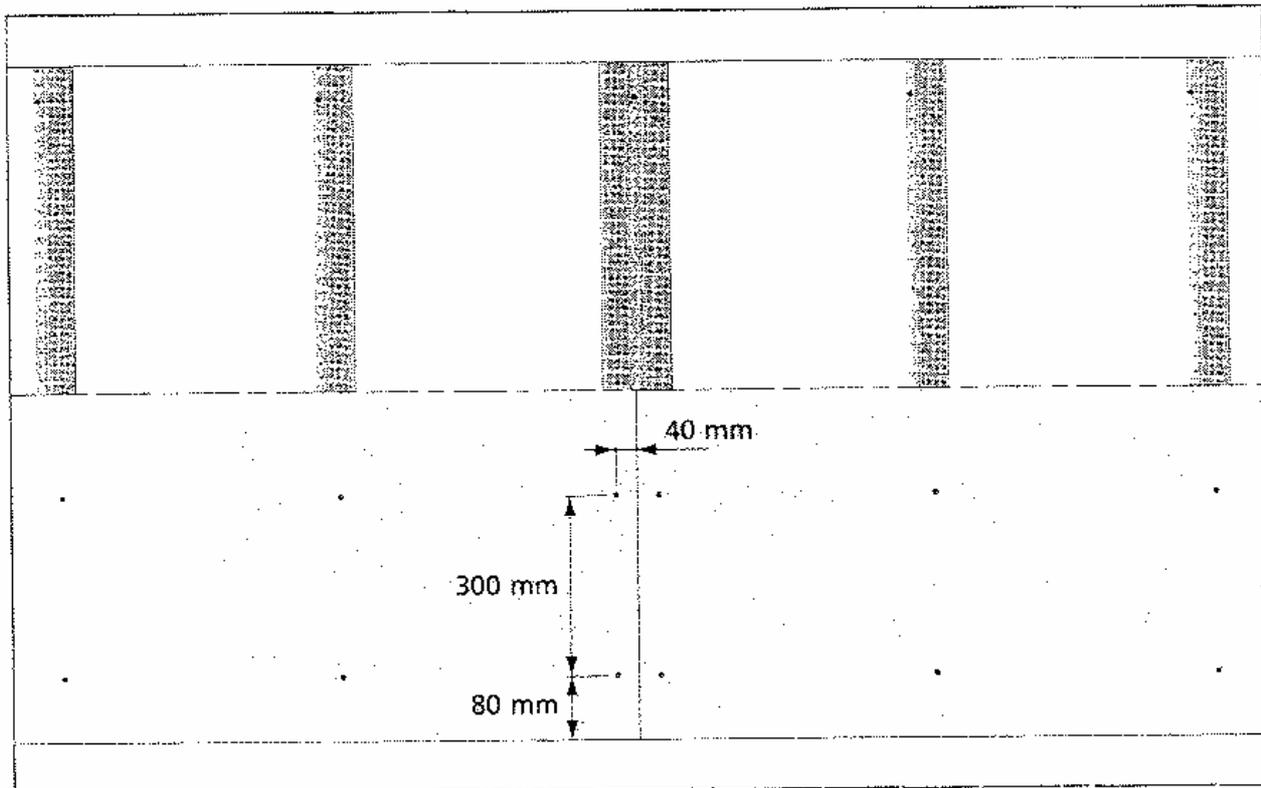


Figure 7 –

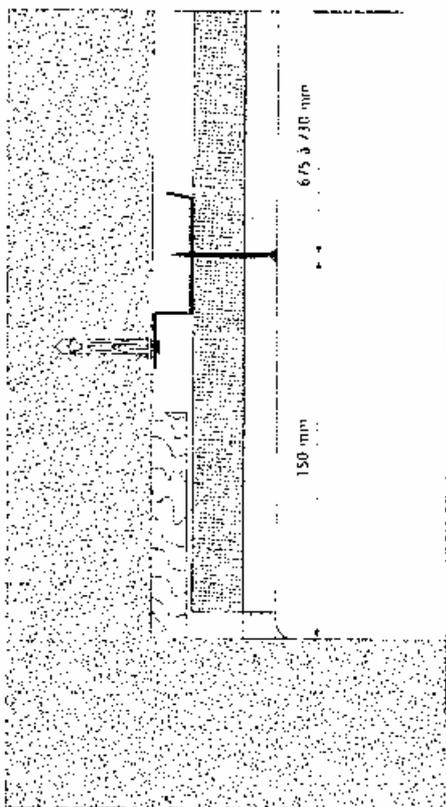


Figure 8 –

